



DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 août 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 05

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 34

**OBJET**

Affaire n° 2024-094

VIDEOPROTECTION PHASES 1 ET  
2  
APPROBATION DU PLAN DE  
FINANCEMENT

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 29 juillet 2024.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie le  
7 août 2024.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi  
6 août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel  
de ville, après convocation légale sous la présidence de  
M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup>  
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna  
Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-  
Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef,  
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila  
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali,  
M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia  
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan,  
Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye, M. Sergio Erapa,  
Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe par  
M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M.  
Guy Pernic, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le  
Toullec, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine  
Lavielle, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Mme Brigitte Cadet de  
17h56 à 17 h 59 (affaire n° 2024-099), M. Jean-Claude  
Adois de 18h01 à 18h02 (affaire n° 2024-100), Mme Valérie  
Auber à 18 h 24 (affaire n° 2024-107).

**Absents** : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice Payet,  
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, et Mme Patricia  
Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2024-094

## **VIDEOPROTECTION PHASES 1 ET 2 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2334-42 ;

**Vu** le Code de la sécurité intérieure ;

**Vu** la délibération n° 2020-006 du 2 Juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté n° 1304 portant attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2023 à la commune du Port en date du 29 juin 2023 pour la phase 1 du projet de vidéoprotection ;

**Vu** la convention attributive de la subvention relative à la Dotation Politique de la Ville (DPV) au titre de 2024 en date du 21 juin 2024 pour la phase 1 du projet de vidéoprotection ;

**Vu** la notification d'attribution de subvention de l'Etat en date du 10 juin 2024 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour la phase 2 du projet de vidéoprotection ;

**Vu** les plans de financement du projet de vidéoprotection ;

**Vu** le budget communal 2024 ;

**Considérant** la volonté de la Ville de déployer sur son territoire un dispositif de vidéoprotection afin de prévenir les incivilités et les atteintes à la sécurité des personnes et des biens sur l'espace publics et aux abords des lieux ouverts au public ;

**Considérant** la nécessité de valider l'attribution de subventions pour ce projet d'investissement ainsi que de signer tout acte qui en serait le préalable ou la conséquence de ce versement ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 24 juillet 2024 ;

**Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Valérie Auber),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'installation d'un système de vidéoprotection de voie publique de 30 caméras estimé à 580 880 € HT, soit 630 254 € TTC dans le cadre d'un plan de déploiement pluriannuel ;

**Article 2 :** d'approuver les plans de financement prévisionnels pour les phases 1 et 2 présentés dans le rapport ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à solliciter toute subvention susceptible de cofinancer le projet auprès des services de l'Etat ;

**Article 4 :** de s'engager à autofinancer la part des dépenses qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;

**Article 5 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DU PAYS DE HOARAU' around the perimeter and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

**Olivier HOARAU**

## VIDEOPROTECTION PHASES 1 ET 2 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le 13/08/2024



ID.: 974-219740073-20240806-DL\_2024\_094-DE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'installation de systèmes de vidéoprotection sur l'espace public et sur le plan de financement des phases 1 et 2 de leur déploiement.

Depuis 2023, la commune de Le Port s'est inscrite dans une démarche de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire.

La vidéoprotection, utilisée dans le cadre d'une politique globale de sécurité et de tranquillité publique, permet d'assister la police municipale ainsi que les acteurs de la sécurité en contribuant à prévenir les incivilités et les atteintes à la sécurité des personnes et des biens sur l'espace public et aux abords des lieux ouverts au public.

La vidéoprotection constitue également un dispositif de dissuasion efficace et d'aide à l'élucidation des délits dans le cadre d'enquêtes menées par la police nationale.

La commune possède déjà des dispositifs de vidéoprotection permettant notamment de surveiller et protéger un certain nombre de bâtiments et d'installations publics : la piscine Jean Lou Javoy, l'Hôtel de Ville, etc.

La commune souhaite, aujourd'hui, étendre cette vidéoprotection sur les voies publiques et aux abords des lieux ouverts au public. Il s'agit d'opter pour un système d'exploitation *a posteriori* des images pouvant évoluer dans le temps vers un centre de supervision urbain (CSU).

Ce type de dispositif urbain est **régi par la loi et soumis à autorisation préfectorale** après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection.

Depuis le deuxième semestre 2023, la commune est accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), le bureau d'études ALTHING, pour la mise en œuvre de ce projet (étude de faisabilité, consultation des entreprises et assistance au déploiement).

Les premières conclusions de l'étude technique et financière rendues courant février 2024 proposent un dispositif comprenant des caméras panoramiques à champ large et des caméras à champ restreint. Les implantations concernent tant des abords de voirie communale que de routes nationales, et supposent la mise en place de conventions avec la Région, autorité gestionnaire de ces axes routiers.

S'agissant de la mise en œuvre du dispositif, en accord avec la police nationale, **la commune s'est engagée pour un déploiement pluriannuel de 30 caméras d'un coût global estimé à 580 880 € HT, soit 630 254 € TTC.**

A ce stade du projet, il convient, en outre, de préciser que la commune entend mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection conçu de façon à pouvoir évoluer dans le temps, notamment en termes de couverture du territoire.

Afin de financer le dispositif, la commune recherche activement des co-financements en répondant régulièrement aux appels à projets des différents fonds de dotation, notamment ceux

de l'Etat qui place le déploiement de la vidéoprotection sur l'enseigne comme priorité majeure.

En 2023, la commune a déposé et obtenu une subvention de **5 000 € de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT)** et de **121 000 € au titre de la Dotation des équipements des territoires ruraux (DETR)**.

La commune a ensuite obtenu une subvention de **67 500 € au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024** et de **54 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024**.

Il convient donc d'actualiser les plans de financement prévisionnels des deux phases de déploiement du projet de vidéoprotection. La phase 1 comprend l'AMO, l'installation de 10 caméras et des équipements informatiques afférents. La phase 2 comprend l'installation de 20 caméras supplémentaires.

#### Plan de financement prévisionnel – phase 1

Sources de financement	Montant en € HT	Etat de la demande	%
<b>AIDES PUBLIQUES</b>			
Etat – DETR 2023	121 000,00 €	Attribuée	50 %
Etat – ANCT 2023 (Contrat de Ville)	5 000,00 €	Attribuée	2 %
Etat – DPV 2024	67 500,00 €	Attribuée	28 %
<b>Total Aides publiques</b>	<b>193 500,00 €</b>		<b>80 %</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>			
Commune	46 940,00 €		20 %
<b>TOTAL</b>	<b>240 440,00 €</b>		<b>100 %</b>

#### Plan de financement prévisionnel – phase 2

Sources de financement	Montant en € HT	Etat de la demande	%
<b>AIDES PUBLIQUES</b>			
Etat – DETR 2024	198 000,00 €	Non attribuée	58 %
Etat – DSIL 2024	54 000,00 €	Attribuée	16 %
Etat – FIPD 2024	20 000,00 €	En instruction	6 %
<b>Total Aides publiques</b>	<b>272 000,00 €</b>		<b>80 %</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>			
Commune	68 440,00 €		20 %
<b>TOTAL</b>	<b>340 440,00 €</b>		<b>100 %</b>

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acter la réalisation du projet d'installation d'un système de vidéoprotection de voie publique de 30 caméras estimé à 580 880 € HT, soit 630 254 € TTC dans le cadre d'un plan de déploiement pluriannuel ;

- d'approuver les plans de financement prévisionnels pour le dessus ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à solliciter toute subvention susceptible de cofinancer le projet auprès des services de l'Etat ;
- de s'engager à autofinancer la part des dépenses qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)  
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_094
Objet :	VIDEOPROTECTION PHASES 1 ET 2 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	974-219740073-20240806-DL_2024_094-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à frederick.severin@ville-port.re

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 974-219740073-20240806-DL_2024_094-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-094.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240806-DL_2024_094-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	117.9 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> financement.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240806-DL_2024_094-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	418.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 août 2024 à 09h48min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 août 2024 à 09h48min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 août 2024 à 09h48min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 août 2024 à 09h48min21s	Reçu par le MI le 2024-08-13

